



Commune de Marly

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MERCREDI 9 DECEMBRE 2020 A 19 H 30

PRESIDENCE : Mme Séverine Lago, Présidente

PRESENCES : Conseil général : 39
: Conseil communal : 7

EXCUSES : Mmes Claudia Clément (PLR), Marie-Eve Perez-Desbiolles (PS), Daniela Schellenberg (PDC)
MM. Claude Biemann (MV), Gilbert D'Alessandro (PS), Jean-Claude de Reynier (PLR), Georges Lauper (PDC), Dimitri Mages (UDC), Gilbert Roux (MV), Daniel Shapiro (MV)
Mme Françoise Savary et M. Eric Romanens

ABSENTE : Mme Maria Fernanda Blanc (PLR)

SECRETAIRE : M. Nicolas Gex

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine Bozier Perritaz, avec la collaboration de M. Nicolas Gex



LIEU : Grande salle de Marly Cité



ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 14 octobre 2020
2. Budget 2021
 - Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement (message 07-20)
 - Examen du budget de fonctionnement
 - Examen et adoption du budget d'investissement (messages 08-20 à 27-20)
 - Adoption des budgets de fonctionnement et d'investissement
3. Plan financier 2021-2025
4. Modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine (message 28-20)
5. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
6. Divers



Mme Séverine LAGO, Présidente, ouvre cette deuxième séance de décembre en saluant Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur Nicolas GEX, le public ainsi que les représentants de la presse. **Introduction**

Comme d'habitude, elle rappelle qu'il importe de respecter les mesures de protection et de distanciation. Ceci implique notamment le port du masque en permanence, exception de ceux qui s'expriment au micro. Un cornet en plastique a été installé sur le micro, que l'on peut changer à chaque intervention. Mme LAGO remercie à ce titre M. GEX et le personnel communal qui ont participé à la mise en œuvre de ces mesures. Pour la sécurité de tous, elle invite dès lors à les respecter.

La Présidente relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Elle rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés, selon l'article 52 du Règlement du Conseil général, et seront effacés après l'approbation du procès-verbal. La Présidente informe que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle.

Pour la séance de ce soir, Mme Séverine LAGO excuse l'absence de Mmes Claudia Clément (PLR), Marie-Eve Perez-Desbiolles (PS), Daniela Schellenberg (PDC), MM. Claude Biemann (MV), Gilbert D'Alessandro (PS), Jean-Claude de Reynier (PLR), Georges Lauper (PDC), Dimitri Mages (UDC), Gilbert Roux (MV), Daniel Shapiro (MV), M. Bertrand SPÄTH (PVL) arrivera avec du retard. Mme Maria Fernanda BLANC (PLR) est absente ; pour le Conseil communal, Mme Françoise Savary et M. Eric Romanens sont excusés.

En raison de la situation sanitaire, Mme LAGO procède à l'appel de chacun et demande au public, aux invités et à la presse de noter leurs coordonnées complètes sur la feuille préparée à cet effet. Elle précise qu'aucune pause ne sera faite, ni de verrée à l'issue de cette soirée.

De plus, selon l'article 3, alinéa 3 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les prises de son et d'images par des personnes privées, ainsi que leur retransmission, sont soumises à autorisation. Merci dès lors de ne pas en faire usage lors des séances du Conseil général.

La Présidente poursuit la séance selon l'ordre du jour accepté par le Conseil général le 2 décembre 2020, avec l'examen du budget des investissements, message 15-20.

Intervention de la Présidente

Message 15-20 – Crédit d'étude pour la revitalisation de la Gérine

Intervention de la Présidente

Mme LAGO constate qu'il n'y a pas de demande de non-entrée en matière de ce message.

Avant de passer au message, M. Jean-Marc BOECHAT souhaite demander à l'assemblée de bien vouloir pardonner son éclat de voix de la semaine passée, parce que ce ne sont pas des choses qui devraient se passer dans un Conseil général qui doit garder une certaine tenue. Il a été beaucoup énervé par le fait que M. GIACOBBO parle depuis sa place, parce ce n'est pas non plus la façon dont les débats doivent s'organiser. Il aimerait à cette occasion rappeler un article du règlement du Conseil général, soit celui sur la dignité des débats.

Intervention du Conseil communal

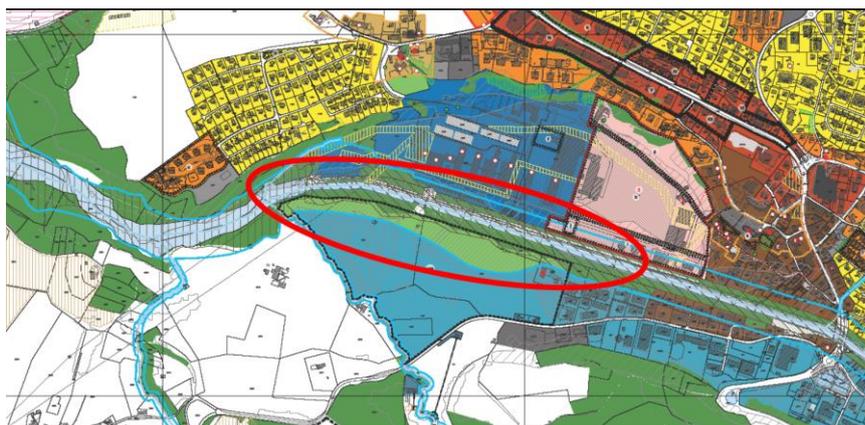
Article 49

Dignité des débats et maintien de l'ordre
(art. 51bis et 23, al. 1 à 3, LCo)

- Les Conseillers généraux veillent à maintenir entre eux les égards qu'exige leur fonction.
- Ils usent de la réserve nécessaire propre à sauvegarder un déroulement harmonieux de la séance. En s'adressant au président, à l'assemblée ou au Conseil communal, ils évitent toute prise à partie personnelle. Les Conseillers généraux mis en cause peuvent demander la parole.
- Le Conseiller général qui blesse les convenances est rappelé à l'ordre par le président. S'il continue de troubler la séance, le Président peut, après avoir consulté le Bureau, lui faire quitter la salle.
- Si des tiers troublent la séance du Conseil général, le Président peut ordonner leur expulsion.
- Si l'ordre ne peut être rétabli, le Président lève la séance.

Selon M. BOECHAT, la démocratie a besoin d'une certaine dignité pour fonctionner correctement.

M. BOECHAT poursuit en indiquant que la Gérine est l'une des deux rivières suisses qui est encore dans un état relativement naturel, l'autre étant la Singine. La traversée de Marly a été canalisée dans les années 20, puis a subi plusieurs modifications au cours du temps pour essayer de canaliser les rages de cette chère Gérine qui peuvent avoir des conséquences assez dramatiques. La Singine et la Gérine sont connues pour avoir des vagues qui soudainement arrivent et nettoient tout sur leur passage. Il est donc impératif, si on veut la revitaliser, de lui redonner de la place. Le secteur qui est actuellement en discussion et pour lequel le crédit d'étude est demandé est celui qui est cerclé en rouge :



Sur cette partie-là, on peut revitaliser la Gérine et ainsi lui redonner un espace d'un cours d'eau en tresse pour lui permettre de garder ses crues pour elle et non pas pour détruire. La suite jusqu'au Port est encore dans l'état naturel, ce qui fait qu'elle n'est pas nécessairement soumise à un projet.



M. BOECHAT relève qu'effectivement c'est un gros travail et qu'il y a énormément d'infrastructures le long de cette Gérine qu'il sera nécessaire de déplacer. On va bien sûr conserver absolument toute la partie du chemin pédestre et une partie des installations rive droite et rive gauche devra être déplacée, ce qui en fait un projet relativement important et cher. Il faut savoir que c'est une demande qui vient de l'Office fédéral de l'environnement, relayée par les instances cantonales, et que cette revitalisation sera probablement subventionnée à hauteur de 80%. Avec le crédit d'étude, le but avoué est d'obtenir le maximum de subvention de la part du Canton et de la Confédération. Ce crédit sert à définir exactement ce qu'on va faire, comment on va le faire et où on va le faire. Ensuite, on passera au projet définitif.

M. Frédéric TSCHANNEN fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité. Dès lors, elle autorise la dépense de 500'000 francs TTC, montant financé par un emprunt. En finalité, compte tenu de ce qui

**Préavis de la
Commission financière**

précède en termes de subventions, la Commune ne devrait financer qu'un montant de 50'000 francs.

Au vote, le message 15-20 relatif au crédit d'étude pour la revitalisation de la Gérine, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à la majorité évidente. La dépense de 500'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 16-20 – Réalisation d'une place de jeux au centre du Village

Intervention de la Présidente

Aucune demande de non-entrée en matière de ce message n'étant formulée, Mme LAGO passe la parole au Conseil communal.

M. Jean-Marc BOECHAT pense que certains ont dû être surpris par ce message, qui fait suite à la demande de crédit pour la réalisation de la place du village. Il faut peut-être revenir à la genèse de ce projet qui date donc des Marly-Cafés en 2007 qui demandait entre autres une place du village. La place actuelle en construction est le résultat d'un concours et le montant total du concours complet était d'environ 650'000 francs. Vu ce montant élevé, il a été décidé d'effectuer ce projet en plusieurs étapes, dont la première est la réalisation de la place elle-même, avec quelques aménagements autour.

Intervention du Conseil communal



La demande d'aujourd'hui est d'installer dans les environs une place de jeux, pour augmenter un peu l'attractivité de cet endroit. Ce n'est probablement par la dernière fois qu'on demande un crédit concernant cette place, parce qu'au fur et à mesure de son utilisation et de son développement on va améliorer ou adapter les installations. Cette place de jeux nous paraît relativement indispensable aujourd'hui, raison pour laquelle un nouveau crédit est demandé pour continuer l'effort.

M. Frédéric TSCHANNEN fait part du préavis favorable de la Commission financière, à la majorité.

***Préavis de la
Commission financière***

Au nom du groupe PLR, M. Vincent ADAMO rappelle que la place du village a déjà coûté environ 300'000 francs, financés en deux fois. Une troisième rallonge peut être ressentie comme une technique de salami qui ne permet pas une appréciation du budget total à dépenser. Le Groupe PLR regrette également que ce message n'ait pas été préalablement discuté en Commission d'aménagement. Il émet quelques réserves concernant la réalisation, car il y a déjà la place de jeux de l'école à proximité ; elle pourrait aussi générer des nuisances sonores supplémentaires pour le home. Le Groupe PLR pense qu'il faudra d'abord voir comment évolue cette place et ensuite bien définir les réels besoins.

***Intervention de
V. ADAMO***

M. Jean-Marc BOECHAT précise que le projet de cette place de jeux émane de la section Edilité. Il est donc le porteur de projet de la place du village, raison pour laquelle il présente ce message ce soir.

***Intervention du
Conseil communal***

A titre personnel, M. Luigi RIO espère que cette place du village et ses aménagements seront ouverts aux élèves pendant la récréation, puisqu'il n'existe pas grand-chose pour eux.

***Intervention de
L. RIO***

M. Jean-Marc BOECHAT répond que cela ne dépend pas de lui, même s'il partage ce souhait.

***Intervention du
Conseil communal***

Mme Line WIDMER-COMMENT (PDC), qui a déjà entendu que les élèves ne pourront pas avoir accès à cet endroit, demande à M. BOECHAT de qui cette décision dépend.

***Question de
L. WIDMER-COMMENT***

Comme c'est une place publique, M. Jean-Marc BOECHAT répond que cela va donc dépendre du Responsable d'établissement ou des enseignants. C'est un problème d'école et non pas du Conseil communal.

***Intervention du
Conseil communal***

Au vote, le message 16-20 relatif à la réalisation d'une place de jeux au centre du Village, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à la majorité évidente. La dépense de 75'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 17-20 – Concours et études d'avant-projet pour un nouveau complexe édilitaire

***Intervention de la
Présidente***

Mme LAGO constate qu'il n'y a pas de demande de non-entrée en matière de ce message.

M. Maurice HORNER précise que ce message a été rédigé en concertation avec différents services communaux. Il est bien détaillé et explicite.

***Intervention du
Conseil communal***

M. HORNER constate que pour une commune de 8'300 habitants, Marly arrive à saturation avec la structure actuelle. La projection démographique donne une augmentation de population dans les prochaines années. Le Conseil communal doit dès lors prendre les devants pour se projeter dans ce futur pour accueillir cette population dans le centre de tri. Ce projet intègre la halle édilitaire et le service des eaux, comme le montre le slide suivant :



M. Frédéric TSCHANNEN fait part du préavis favorable de la Commission financière, à la majorité.

***Préavis de la
Commission financière***

M. Moritz BERNAL indique que le Groupe PDC soutient ce message qui ne concerne pas un simple déplacement de la déchetterie existante en raison de la liaison prévue Marly-Matran, mais de bien plus. Il s'agit de poser les jalons pour la construction d'un nouveau complexe édilitaire pour la commune de Marly. Cela signifie premièrement une nouvelle déchetterie moderne et adaptée à la taille de la commune, deuxièmement une nouvelle halle pour l'édilité, la voirie et le service des eaux, troisièmement un nouvel espace pour des bureaux ou des locaux stockage et des locaux pour le personnel, quatrièmement un bâtiment communal libre à Corbaroche pour d'autres activités et, cinquièmement, pas de déchetterie à Corbaroche comme relevé dans l'intervention que M. BERNAL a faite au nom du Groupe PDC il y a un an. En résumé, avec ce message, le Conseil général peut permettre de prévoir aujourd'hui un nouveau complexe édilitaire au Pré aux Moines et demain ouvrir la porte à la réalisation d'une véritable zone de délasserement, sport et loisirs à Corbaroche. Il convient encore ici de souligner et de saluer le travail que le Conseil communal a effectué afin que le canton soit prêt à modifier sa planification cantonale pour que Marly puisse prévoir ce complexe édilitaire notamment. Le Groupe PDC invite donc à soutenir ce message pour le complexe édilitaire.

***Intervention de
M. BERNAL***

Selon M. Eric BUGNON, le Groupe Marly-Voix et Vert libéral ne soutient pas ce message, car il n'est pas opportun de lancer un concours avant le vote sur la

***Intervention de
E. BUGNON***

réalisation de la route de liaison entre Marly et Matran. Pour faire un concours, il faut un programme et un terrain. Le programme est défini, mais si la route Marly-Matran ne se fait pas, son emplacement, comme le mentionne le message, se situera à Corbaroche. Il faudra alors refaire un concours.

Pour faire court, M. Walter SCHOOP indique que le Groupe PLR a l'impression que le Conseil communal met la charrue avant les bœufs. Le Conseil communal envisage en effet deux sites, selon la suite qui sera donnée à la route Marly-Matran. Le premier site est donc prévu au Pré aux Moines, si la route se fait ; si la route ne se fait pas, le second site prévu est situé sur la zone de la déchetterie actuelle. M. SCHOOP rappelle le planning intentionnel pour la route : fin 2020, mise à l'enquête, fin 2022, message du Conseil d'Etat au Grand Conseil. On imagine une votation populaire au printemps 2023, à mai 2023 pour le début des travaux qui vont durer quatre ans. Pour ce genre de projet, on va commencer par les ouvrages d'art, c'est-à-dire les deux ponts, puis les travaux routiers. Vers fin 2027, la mise en service, si ce planning est bien tenu. On comprendra aisément que ce projet dépend essentiellement de cette votation populaire. M. SCHOOP indique qu'il n'est pas possible d'organiser un concours sur deux parcelles, car chaque parcelle a ses contraintes propres. Aujourd'hui, on ne sait pas sur quelle parcelle le projet viendrait. Concernant l'exploitation actuelle, la population va augmenter certes, mais la déchetterie actuelle n'est ouverte que quatre jours par semaine. On a encore une réserve de 50%, soit deux jours de plus par semaine. On peut donc très bien s'adapter si nécessaire. En résumé, le Groupe PLR n'est pas opposé à ce projet, mais pas maintenant puisque tout dépendra du site choisi. La demande de crédit peut très bien se faire dans deux ans, sans que cela ne préterite quoi que ce soit. Le PLR invite donc à se rallier à ses arguments, à sursoir à cette demande de crédit et à laisser ce projet aux autorités qui seront élues au printemps prochain.

***Intervention de
W. SCHOOP***

Dans la présentation de ce message, M. Maurice HORNER relève qu'il a fait allusion uniquement à la démographie, puisque l'urgence est là. On sait pertinemment que la commune va augmenter à 10'000, voire 12 habitants. Et c'est dans ce but numéro 1 qu'il faut voir cette structure pour répondre à cette population. Il est clair qu'on est aussi en connaissance du projet Marly-Matran, mais on ne peut pas attendre cette votation en 2023 pour savoir si l'on entreprend quelque chose ou non. M. HORNER précise que l'avant-projet n'est pas une réalisation directe, mais cela permet de disposer d'une étude qui permettrait de démarrer rapidement le projet. Selon lui, il est indispensable d'avancer avec cet avant-projet et, en fonction de la réalisation ou non de la

***Intervention du
Conseil communal***

route Marly-Matran, de l'aiguiller soit vers la déchetterie actuelle, soit au Pré aux Moines.

M. Jean-Marc BOECHAT souhaite ajouter le fait que la déchetterie actuelle est déjà un peu limite. En 2022, on aura 800 habitants de plus à l'Ancienne Papeterie. On ne peut pas simplement attendre Godot. Au moment où les choses seront clarifiées, c'est-à-dire au début 2023 après la votation populaire sur Marly-Matran, on devra pouvoir réagir très vite pour qu'en 2024-2025, quand on aura encore au moins 800 habitants de plus au Parc des Falaises, on ait une déchetterie qui puisse absorber toute la population. Le fait d'augmenter les heures d'ouverture à la déchetterie pour régler un peu les problèmes de surpopulation ne marche pas forcément. On se rend compte que beaucoup de gens arrivent dès le début pas loin de la fin. Le programme présenté dans le message permet de faire un projet dans l'option la plus probable, c'est-à-dire sur le terrain du Pré aux Moines. Si d'aventure cette route ne passe, le programme devra être réadapté à la déchetterie actuelle et sur le terrain appartenant à la commune qui se trouve côté Chésalles.

***Intervention du
Conseil communal***

En ce qui concerne les ponts, M. Walter SCHOOP (PLR) assure à M. BOECHAT que c'est bien par là qu'on va commencer. Il rappelle en outre que l'objet du message n'est pas juste un petit avant-projet sur deux parcelles. C'est un concours d'avant-projet et de projet pour la déchetterie. Pourquoi le Conseil communal n'a pas présenté une petite étude d'avant-projet sur deux parcelles différentes, pour 50'000 francs ? Là, ce sont 500'000 francs sur deux parcelles et il y aura peut-être la moitié du travail qui sera perdu.

***Intervention de
W. SCHOOP***

Mme Séverine LAGO précise qu'il existe deux propositions, soit celle du Conseil communal et celle du Groupe PLR. Elle propose de commencer le vote par la proposition du Conseil communal.

***Intervention de la
Présidente***

Au vote, le message 17-20 relatif au concours et aux études d'avant-projet pour un nouveau complexe édilitaire, tel que présenté par le Conseil communal, est refusé par 19 voix contre 15, et 4 abstentions.

Décision

Message 18-20 – Remplacement d'un véhicule utilitaire

Il n'y a pas de demande de non-entrée en matière de ce message et Mme LAGO passe la parole au Conseil communal.

***Intervention de la
Présidente***

M. Maurice HORNER indique que le souci du Conseil communal est d'éviter d'avoir un parc véhicule vieillissant, par souci d'économies financières. Les véhicules utilitaires de plus de 10 ans coûtent à l'entretien, et donc au fonctionnement. Le véhicule qu'il est proposé de changer a coûté l'an passé 18'000 francs à l'entretien. Le nouveau véhicule proposé est un Mieli ; la

***Intervention du
Conseil communal***

commune dispose actuellement de 3 véhicules de ce type et cela facilite donc leur utilisation par l'équipe édilitaire. Il faut savoir que les chauffeurs prennent les véhicules en fonction de l'objectif du travail de la journée.

Le préavis de la Commission financière, donné par M. Frédéric TSCHANNEN, est positif, à la majorité. Il est précisé que la reprise de l'ancien véhicule est estimée à 15'000 francs.

***Préavis de la
Commission financière***

M. Vincent ADAMO (PLR) constate que ce véhicule a 10 ans et qu'il a fait 4'200 heures de travail, ce qui fait à peu près moins de 2 heures par jour. On a l'impression qu'il n'est pas très exploité et est-ce bien la peine de le changer ? Est-ce que ce véhicule sera compatible avec la remorque qui est prévu dans le message 25-20 ?

***Questions de
V. ADAMO***

Effectivement, M. Maurice HORNER relève que la remarque sur l'utilisation du véhicule actuel, soit 4'200 heures, est bonne à prendre. Il faut cependant savoir que ce véhicule circule uniquement sur le territoire communal. Il sert également à déplacer l'équipe, par exemple si elle va faire de l'entretien au cimetière, et c'est donc un outil de travail. La rentabilité n'est de ce fait pas réelle, mais c'est une autre façon de travailler. M. HORNER précise que ce genre de véhicules disposent d'un crochet d'attelage et qu'il est évidemment possible d'y attacher une remorque.

***Réponse du
Conseil communal***

Au vote, le message 18-20 relatif au remplacement d'un véhicule utilitaire, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à la majorité évidente. La dépense de 180'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 19-20 – Réfection de la Route de Pfaffenwil

Aucune demande de non-entrée de ce message n'étant formulée, Mme LAGO passe la parole au Conseil communal.

***Intervention de la
Présidente***

M. Maurice HORNER précise que les routes communales en bon état sont aussi une image de marque de la commune de Marly et un attrait pour elle. Le secteur concerné figure en rose sur le plan ci-dessous, la partie en jaune étant le secteur privé.

***Intervention du
Conseil communal***



La Commission financière, par M. TSCHANNEN, n'émet pas de commentaires particuliers et préavis, à l'unanimité, d'accepter le message 19-20 comprenant une dépense de 420'000 francs, financée par un emprunt.

**Préavis de la
Commission financière**

Après la reconnaissance sur les lieux, M. Nicola MILANI indique que le Groupe PLR est de l'avis que la route de Pfaffenwil, malgré les années, est toujours dans un bon état. Il est vrai que quelques parties de goudron sont fissurées, mais pas de telle manière à procéder à des travaux de réfection comme indiqué dans le message présenté. Le Groupe PLR propose des réfections ponctuelles là où les fissures peuvent amener à de vrais trous dans le goudron dans les prochaines années et abîmer ainsi la chaussée. De plus, la coordination avec la section des eaux et assainissements devrait être davantage mise en avant et proposer ce type d'intervention après avoir mis en séparatif tout le quartier, selon le plan général d'évacuation des eaux. L'idée serait de faire un paquet complet.

**Intervention de
N. MILANI**

A l'issue de cette analyse, le Groupe PLR invite à refuser le message 19-20.

M. Maurice HORNER précise que le contact a été pris avec le service des eaux et la réponse de sa part est que le séparatif ne sera pas réalisé avant 15, voire 20 ans. Cette route est bien en mauvais état. Selon M. HORNER, il faut faire confiance au service technique communal pour effectuer en plusieurs étapes l'entretien des routes. Cela émane aussi d'une vision stratégique du plan financier de disposer chaque année d'un montant pour la réfection de routes prioritaires. M. HORNER maintient le message en relevant que le but du Conseil communal est de réaliser ce tronçon en 2021.

**Intervention du
Conseil communal**

M. Nicola MILANI (PLR) fait confiance au service technique. Ce qui le dérange personnellement, c'est qu'on propose d'ouvrir la route maintenant pour la refaire

**Intervention de
N. MILANI**

dans 15 ans. L'idée pour lui serait d'anticiper la mise en séparatif et de faire le tout une seule fois, même si cela a un coût.

S'il comprend ce souhait, M. Maurice HORNER indique que la section édilité maintient le goudronnage de cette route, puisque la mise en séparatif ne se fera pas avant 15 ans au mieux.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Jean-Marc BOECHAT affirme bien que dans 15-20 ans on va rouvrir la route. Mais ce qu'on ne voudrait pas c'est la rouvrir dans deux ans. De plus, la durée de vie d'un revêtement est de 15 à 20 ans. Le goudron sera donc au bout du rouleau quand on devra le rouvrir. M. BOECHAT précise qu'il n'est possible de simplement improviser des mises en séparatif. Le plan général d'évacuation des eaux qui a été demandé par l'Etat doit être respecté. On est maintenant dans une priorisation du côté est, entre la partie Roule, le bas du Châtelet jusqu'à la rivière pour éviter les dégâts qui ont eu lieu plusieurs fois.

***Intervention du
Conseil communal***

Au vote, le message 19-20 relatif à la réfection de la Route de Pfaffenwil, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à la majorité évidente. La dépense de 420'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 20-20 – Etude de faisabilité pour un projet de bâtiment commun au centre sportif

***Intervention de la
Présidente***

Mme LAGO constate qu'il n'y a pas de demande de non-entrée en matière de ce message.

M. Bernard CLERC indique que l'idée avec ce message est de revitaliser l'espace du centre sportif, car des rénovations sont à prévoir. Avant de partir dans de grands projets, le Conseil communal souhaite savoir ce qu'il est possible d'entreprendre avec l'espace à disposition.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Frédéric TSCHANNEN fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

***Préavis de la
Commission financière***

Au nom de M. Claude BIELMANN (MV) absent ce soir, M. Eric BUGNON constate que le message mentionne que les propriétaires des deux buvettes sont actuellement le Tennis-Club Marly et le FC Marly. Mais qui sera le propriétaire de la nouvelle buvette et qui en assurera l'exploitation ?

***Questions de
E. BUGNON***

M. Bernard CLERC indique qu'à l'heure actuelle aucun tenancier n'a été désigné. Des contacts seront pris par la suite avec les deux clubs principaux.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Walter SCHOOP (PLR) indique que l'expérience montre que le mélange des genres, ici le football et le tennis, n'est pas forcément une bonne idée. Il y a d'ailleurs très peu de cas qui existe dans ce sens dans le canton. La zone de

***Intervention de
W. SCHOOP***

Corbaroche est une zone sportive et de détente. Depuis qu'il est quasiment admis que la déchetterie ne s'y fera pas, c'est un petit joyau pour la commune. Si le Conseil général avait reçu une demande de crédit pour établir un plan directeur général global de cette zone, il aurait sauté de joie. Là, on commence uniquement par un petit bout. D'autant plus qu'on peut se demander si c'est à la commune de s'occuper d'une buvette privée et s'il est opportun d'obliger les clubs à se mettre ensemble. Le Groupe PLR invite dès lors à ne pas retenir cette demande de crédit sous cette forme et serait favorable à une étude globale sur l'ensemble du site de Corbaroche.

Au vote, le message 20-20 relatif à l'étude de faisabilité pour un projet de bâtiment commun au centre sportif, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à la majorité évidente. La dépense de 50'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 21-20 – Réfection des installations du Centre sportif de la Gérine
Aucune demande de non-entrée de ce message n'étant formulée, Mme LAGO passe la parole au Conseil communal.

Intervention de la Présidente

M. Bernard CLERC précise que l'idée de ce message est de rendre cette zone plus au moins étanche avec différents moyens, afin de limiter le plus possible les déprédations.

Intervention du Conseil communal

M. Frédéric TSCHANNEN fait part du préavis positif de la Commission financière (3 pour, 3 abstentions).

Préavis de la Commission financière

Le Groupe PDC, par M. Bertrand EMMENEGGER, souhaite très rapidement revenir sur ce message 21-20 qui semble devoir être mis en attente des résultats de l'étude de faisabilité décidée dans le message précédent. En effet, le projet lié au terrain de basket et la clôture pourrait se faire dans un deuxième temps, de manière à procéder dans l'ordre. Le Groupe PDC recommande donc de ne pas accepter ce message, pour la raison que son timing semble inapproprié.

Intervention de B. EMMENEGGER

Effectivement, M. Bernard CLERC affirme que ce n'est peut-être pas le bon timing. Entre l'étude de faisabilité et la création du projet et sa finalisation, il peut se passer bien quelques années. Cependant, c'est bien maintenant qu'il faut rendre cette zone étanche.

Intervention du Conseil communal

La Présidente décide d'une pause de 5 minutes.

Décision

Après réflexion avec le Groupe PDC, M. Bertrand EMMENEGGER fait confiance au Conseil communal et invite le Conseil général à accepter finalement ce message.

Intervention de B. EMMENEGGER

Au vote, le message 21-20 relatif à la réfection des installations du Centre sportif de la Gérine, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à la majorité évidente. La dépense de 175'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 22-20 – Remplacement d'anciennes conduites – Route de Pfaffenwil 45 à 51

Intervention de la Présidente

Aucune demande de non-entrée en matière de ce message n'étant formulée, Mme LAGO passe la parole au Conseil communal.

M. Bernard CLERC indique que le message 22-20 est une suite logique du message 19-20 qui vient d'être accepté. Une conduite d'eau potable passe sous la route privée et la commune va ainsi profiter de la synergie des travaux sur cette route-là.

Intervention du Conseil communal

M. Frédéric TSCHANNEN fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

Préavis de la Commission financière

Si les travaux se font, M. Walter SCHOOP (PLR) demande si la route sera reprise par la commune ou restera du domaine privé.

Question de W. SCHOOP

M. Bernard CLERC répond que cette question fera l'objet de négociations avec les propriétaires privés.

Réponse du Conseil communal

Au vote, le message 22-20 relatif au remplacement d'anciennes conduites – Route de Pfaffenwil 45 à 51, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à l'unanimité. La dépense de 95'000 francs est donc autorisée, avec son financement par les taxes de raccordement.

Décision

Message 23-20 – Remplacement d'anciennes conduites

Intervention de la Présidente

Aucune demande de non-entrée en matière de ce message n'étant formulée, Mme LAGO passe la parole au Conseil communal.

M. Bernard CLERC indique que ce message est le même chaque année et qu'il est destinée à remplacer des conduites durant l'année.

Intervention du Conseil communal

M. Frédéric TSCHANNEN fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

Préavis de la Commission financière

Au vote, le message 23-20 relatif au remplacement d'anciennes conduites, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à l'unanimité. La dépense de 100'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 24-20 – Réhabilitation de l'ancien puits de captage pour l'arrosage des terrains n° 1 et n° 2

Intervention de la Présidente

Mme LAGO constate qu'il n'y a pas de demande de non-entrée en matière de ce message.

M. Bernard CLERC rappelle que la commune a refait les puits de la Plaine de l'Auge. Il reste ce puits n° 1 qui est en aval des puits refaits. Dans le trend d'un souci d'écologie et d'économie, le Conseil communal souhaite pouvoir le réhabiliter pour l'arrosage des terrains au lieu de faire monter cette eau dans les réservoirs et employer de l'eau de consommation du réseau.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Frédéric TSCHANNEN fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

***Préavis de la
Commission financière***

Au vote, le message 24-20 relatif à la réhabilitation de l'ancien puits de captage pour l'arrosage des terrains n° 1 et n° 2, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à l'unanimité. La dépense de 140'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 25-20 – Acquisition d'une remorque de curage

***Intervention de la
Présidente***

Mme LAGO constate qu'il n'y a pas de demande de non-entrée en matière de ce message.

M. Bernard CLERC estime le message relativement clair. Il reste à disposition pour d'éventuelles questions.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Frédéric TSCHANNEN fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

***Préavis de la
Commission financière***

Au vu et sur la base de ce message, M. Cyril BENOIT (PLR) a cerné le sujet de plusieurs manières :

***Intervention de
C. BENOIT***

- En analysant la situation de la commune et ses diverses implantations urbanisées ;
- En jugeant son réseau d'eau, constitué à la fois d'anciennes conduites et de plus récentes ;
- En estimant le nombre d'interventions par année, que pourrait réaliser cette remorque ;
- En comparant les coûts globaux, des entreprises spécialisées en ce domaine, que la commune sollicite annuellement ;
- En évaluant l'entretien et la révision de la remorque, ses différents composants et ses frais annexes ;
- Enfin, en caractérisant la remorque de curage.

Dès lors, les interventions des années précédentes et leurs complexités au réseau d'eau hétérogène font craindre à une utilisation mineure de ce genre de remorque. En effet, ce type d'appareil serait utilisé que pour des dépannages de petits diamètres de 100 à 150 mm et, selon notre analyse, elle se situerait aux environs de 15% des coûts des entreprises externes qui se montent, eux, entre 19'000 à 25'000 francs par année. Ainsi, pour l'ensemble des interventions, cette remorque de curage pourrait économiser entre : 2'850 à 3'750 francs.

Cependant, il faut aussi compter de l'entretien : la révision de la remorque et son engin capable de la tracter, l'achat de pneumatiques, les plaques d'immatriculation, la possession d'un permis spécifique nécessaire pour déplacer cette remorque, enfin, un lieu de rangement. Cet ensemble de frais directs et annexes comptabiliserait un montant de l'ordre de 2000 à 2'250 francs par année.

De la sorte, en prenant comme base de calcul les extrêmes de l'économie réalisée et celui des frais engendrés, il faudra 30 ans pour rentabiliser ce type de remorque et cela est sans compter la main-d'œuvre des employés communaux engagés par ce type de travaux. Cette période de rentabilité nous paraît trop longue pour favoriser cette acquisition. D'autant que l'acquisition deviendra graduellement désuète au cours des ans et certainement au bout de vingt ans seulement. En cette logique, le Groupe PLR est davantage enclin, notamment en cette période de pandémie qui contraint notre économie, de suggérer que ces travaux d'urgence soient confiés à un ou des prestataires professionnels externes. Aussi, à l'issue de cette analyse, le Groupe PLR invite à refuser le message 25-20.

M. Bernard CLERC comprend les soucis et les calculs de M. BENOIT qui sont relativement justes. Il faut cependant voir qu'à l'heure actuelle, la commune ne fait pratiquement aucun curage préventif sur les canalisations communales.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Julien D'AGOSTINI (PS) relève que sur le poste 71.314.00 dans le budget il existe une rubrique « entretien et réfection des canalisations » pour 55'000 francs. Dans ce montant, quelle partie est consacrée aux curages des conduites et concerne des prestataires externes ?

***Question de
J. D'AGOSTINI***

M. Bernard CLERC répond que ce montant est destiné pour les prestataires externes. Au niveau des conduites communales, c'est environ 15% de ce montant.

***Réponse du
Conseil communal***

Au vote, le message 25-20 relatif à l'acquisition d'une remorque de curage, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à la majorité évidente. La dépense de 45'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 26-20 – Mise en séparatif du collecteur mixte de la Route de Bourguillon (art. 301-92-93-256-94)

***Intervention de la
Présidente***

Mme LAGO constate qu'il n'y a pas de demande de non-entrée en matière de ce message.

En relevant que le message est relativement précis, M. Bernard CLERC se tient à disposition en cas de questions.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Frédéric TSCHANNEN fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

**Préavis de la
Commission financière**

Au vote, le message 26-20 relatif à la mise en séparatif du collecteur mixte de la Route de Bourguillon (art. 301-92-93-256-94), tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à l'unanimité. La dépense de 145'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 27-20 – Mise en séparatif des articles 22 et 39 du RF de Marly

**Intervention de la
Présidente**

Mme LAGO constate qu'il n'y a pas de demande de non-entrée en matière de ce message.

M. Bernard CLERC précise que la parcelle 39 RF Marly devrait être bientôt mise en vente et qu'il est nécessaire qu'elle soit conforme au niveau de l'évacuation des eaux.

**Intervention du
Conseil communal**

M. Frédéric TSCHANNEN fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

**Préavis de la
Commission financière**

Au vote, le message 27-20 relatif à la mise en séparatif des articles 22 et 39 du RF de Marly tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à l'unanimité. La dépense de 45'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

➤ **Adoption du budget des investissements 2021**

La Présidente passe au vote le budget des investissements (y compris les modifications apportées), qui est accepté à l'unanimité.

Décision

➤ **Vote d'ensemble des deux budgets (fonctionnement et investissements)**

La Présidente passe au vote le budget de fonctionnement et le budget d'investissements (y compris les modifications apportées), qui sont acceptés à l'unanimité.

Décision

3. Plan financier 2021-2025

S'il compte bien, M. Jean-Pierre OERTIG constate que le Conseil général a accepté ce soir 19 messages d'investissement et réduit de 400'000 francs un message. Dans les chiffres mentionnés dans ce plan financier, il faudra donc soustraire 900'000 francs. Cela dit, il relève quelques éléments de ce plan financier :

**Intervention du
Conseil communal**

- Outil de gestion et de pilotage (instrument de conduite) du Conseil communal (sa vision à long terme)
- Analyse financière prévisionnelle sur 5 ans
- Méthodologie / extrapolations / hypothèses
- Orientation générale du développement des charges et revenus de fonctionnement
- Investissements futurs = nouvelles charges financières
- MNA (bénéfice) - Capacité d'investissement

Cet outil de pilotage et de conduite sera ces prochaines années et pour le nouvel exécutif d'une importance capitale, en raison des investissements abyssaux prévus entre 2021 et 2025. Selon M. OERTIG, la commune de Marly va subir une transformation en profondeur correspondant à la vision du Conseil communal. En effet, en 2022, la commune devrait compter 9'200 habitants et vers 2030 environ 12'000 habitants. Cette transformation à terme a pour objectifs principaux que la commune entend encore être plus accueillante et attractive, qu'il s'agit de renforcer la qualité de vie pour tous les habitants et le développement de nouveaux emplois sur le territoire communal.

Il faut savoir que Marly compte actuellement un emploi pour 3 habitants. L'objectif à terme est d'atteindre le quota de 2 habitants pour un emploi. Les zones stratégiques du Marly Innovation Center, du futur Parc des Falaises ainsi que le terrain Pré aux Moines peuvent ou pourront accueillir de nouvelles entreprises. Mais il s'agit aussi de faire en sorte que les entreprises déjà installées à Marly y restent. Un tel développement de la population oblige la commune à créer de nouvelles infrastructures, voire d'assainir ou transformer des bâtiments ou des routes. La commune de Marly est également impliquée dans le projet de piscine scolaire et publique qui devrait se construire sur le terrain du MIC. Nul doute que cette piscine tant attendue par beaucoup de citoyens de Marly mais également du Grand Fribourg apportera un plus indéniable à la commune. Il y aura cependant un prix fort à payer. La dette communale va sérieusement prendre l'ascenseur dès 2024 et les années suivantes. Pour que ce coût soit supportable et n'amène pas une hausse d'impôt dès 2024, il est impératif que les recettes, et en particulier les impôts et la contribution immobilière qui représentent plus de 75% des produits, s'améliorent sensiblement, ce que reflète le plan financier dès 2022. M. OERTIG récapitule ainsi ces nouvelles infrastructures ou rénovations :

Transformation = nouvelles infrastructures ou rénovations pour un montant **total brut de 115 mio.** (en plus des investissements déjà votés/reportés de 13,5 mio.)

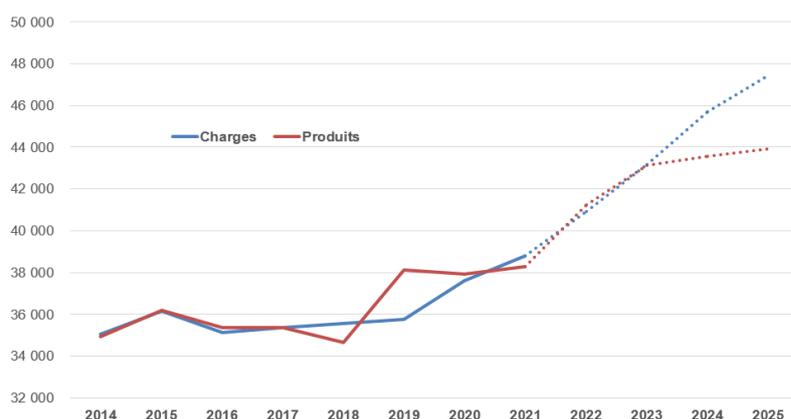
- 3^{ème} centre scolaire
- Rénovation / transformation école de Marly-Cité
- Parking d'échange Corbaroche
- Réaménagement centralité Marly-Cité
- Assainissement bâtiments centre sportif
- Canalisations, collecteurs
- Transformation / nouvelle déchetterie (*rite de contournement Marly-Matran*)
- Piscine scolaire et publique au MIC

Selon M. OERTIG, dès 2024-2025, et malgré les nouvelles recettes, les excédents de charges, et donc les pertes, vont grever le capital propre, respectivement diminuer la fortune de la commune. Un excédent de charges

n'est admis, selon MCH2, que si le capital propre non affecté permet de l'absorber.

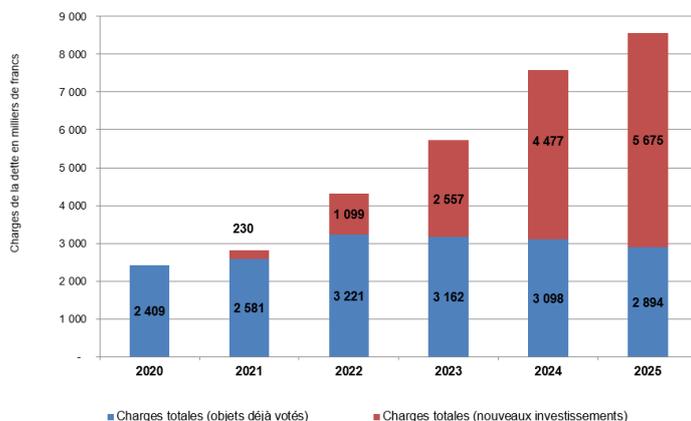
Qui dit pertes, dit évidemment marge nette d'autofinancement négative, et par voie de conséquence une capacité d'autofinancement pratiquement inexistante, même si cette MNA est calculée sur une moyenne de cinq ans. Il est vrai que les pertes ne seront probablement pas aussi élevées que celles mentionnées dans le plan financier, relève M. OERTIG. D'une part, les montants des investissements planifiés sont bruts et diverses subventions attendues viendront atténuer ces pertes. Mais on sait très bien que les subventions ou les participations de tiers n'arrivent pas avant de commencer à construire, mais une fois que l'objet est terminé. D'autre part, M. OERTIG explique que la commune a appliqué un taux d'intérêt de 1.5%, bien supérieur au marché actuel. Ensuite, on peut espérer que pour l'un ou l'autre investissement, le coût final soit inférieur à celui qui a été planifié. M. OERTIG rappelle l'exemple de l'école de Grand-Pré pour laquelle le prix final était inférieur de plus de 1 million par rapport au crédit de construction. Par ailleurs, certaines dépenses liées à l'épuration seront partiellement financées par les taxes. En dernier lieu, M. OERTIG relève que la réévaluation du patrimoine administratif, requise par la nouvelle loi sur les finances communales et qui sera faite dans le courant du premier semestre 2021, va probablement aussi améliorer les actifs du bilan.

M. OERTIG poursuit avec l'évolution des charges et des produits :



Il constate que les charges vont plus augmenter que les produits. Ce qui sera effectivement important pour les années à venir, c'est de faire en sorte que cet écart soit plus étroit.

L'évolution des charges totales de la dette (intérêts et amortissements) est la suivante :



Pour conclure, M. OERTIG indique que la mise en route du plan comptable MCH2 dès 2022 sera l'occasion d'affiner le plan financier et d'y apporter peut-être plus d'informations et d'explications. Celles-ci permettront d'abord au Conseil communal, mais également au Conseil général, de mieux comprendre l'évolution financière à moyen terme. Il pense notamment au taux d'endettement net estimé pour chaque année. C'est un indicateur financier qui sera nouveau exprimant la part des revenus fiscaux nécessaires à amortir la dette. Le taux d'endettement net actuel de la commune de Marly est de l'ordre de 122%, soit bien inférieur à la limite des 200% fixée dans la nouvelle loi sur les finances communales. A titre personnel, M. OERTIG constate que, vu les montants à dépenser ces prochaines années, nul doute qu'il n'y a pratiquement plus de marge de manœuvre pour de nouveaux investissements significatifs au-delà de 2025. Il est clair que c'est la génération future qui devra assumer une dette conséquente de la commune, dette qu'il faudra bien réduire financièrement durant les 15 à 25 années à venir.

4. Modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine (message 28-20)

Intervention de la Présidente

La Présidente constate qu'il n'y a pas de demande de non-entrée en matière et passe donc la parole au Conseil communal.

Mme Mary Claude PAOLUCCI précise qu'elle n'a pas de commentaire à formuler mais répond volontiers aux questions éventuelles.

Intervention du Conseil communal

M. Frédéric TSCHANNEN fait part du préavis favorable de la Commission financière, à la grande majorité.

Préavis de la Commission financière

Au vote, la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine, telle que proposée par le message 28-20, est acceptée à l'unanimité.

Décision

5. Information du Conseil communal sur les dossiers en cours

– Enquêtes de satisfaction à la crèche communale

Intervention du Conseil communal

Mme Mary Claude PAOLUCCI indique qu'au cours du mois d'octobre 2020, deux enquêtes de satisfaction ont été menées au sein de la crèche communale, auprès des parents plaçant et du personnel. Voici les résultats :

Enquête adressée aux parents plaçant :

➤ *Paramètres de l'enquête*

Début octobre 2020, l'administration du Service de l'accueil de l'enfance décide de soumettre aux parents des enfants placés en crèche une enquête de satisfaction. L'objectif de cette enquête est d'avoir un retour des parents sur leur perception de ce qui se fait pour leurs enfants et sur la façon dont la structure est gérée.

Nombre formulaires envoyés: 120 (100% familles inscrites à la crèche)

Nombre de formulaires retournés: 45 (37.5% retours valables)

Marge d'erreur des réponses: +/- 11.6% (basée sur un niveau de confiance de 95%)

➤ *Les questions sont regroupées en trois catégories :*

• La communication

- Les informations transmises apparaissent-elles comme importantes et utiles ?
- Estimez-vous les informations transmises comme nécessaires, notamment en lien avec le covid-19 ?
- Évaluez-vous la communication comme adéquate et suffisante ?
- Le compte-rendu correspond-il aux attentes ?
- Le compte rendu de la journée est-il effectué chaque fois par le personnel ?

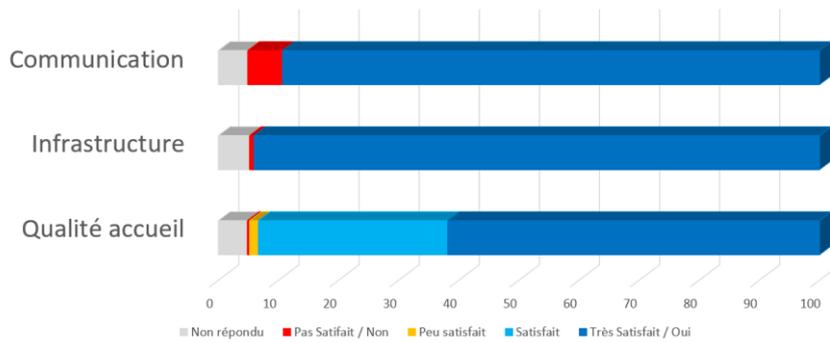
• L'infrastructure

- La cuisine est détentrice du label fourchette verte. Êtes-vous satisfaits de la cuisine proposée ?
- Trouvez-vous les nouveaux locaux adaptés et confortables, êtes-vous satisfaits ?
- Êtes-vous satisfaits des horaires d'ouverture ?

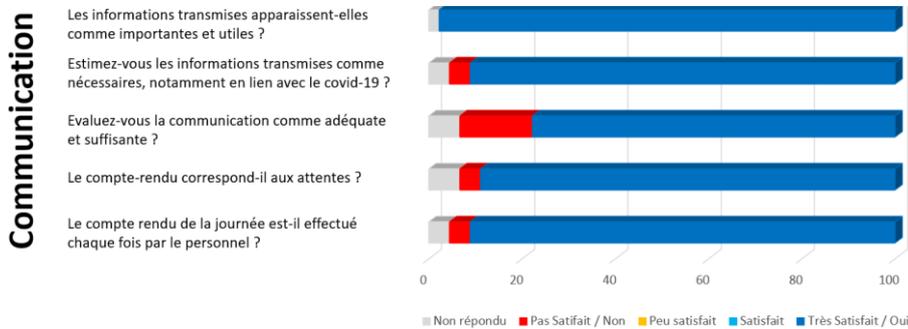
• La qualité d'accueil

- Comment évaluez-vous la réactivité lors de demandes de votre part ?
- Comment évaluez-vous la disponibilité de la direction ?
- Comment évaluez-vous la disponibilité de l'équipe ?
- Comment évaluez-vous la gestion et la collaboration lors de l'arrivée et du départ ?
- Comment qualifiez-vous l'accompagnement et le soin prodigué à votre enfant ?
- Comment qualifiez-vous l'accueil de votre enfant ?

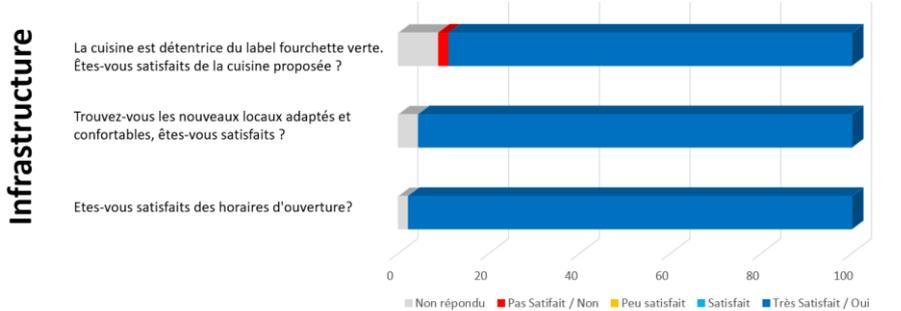
➤ *Les résultats d'ensemble:*



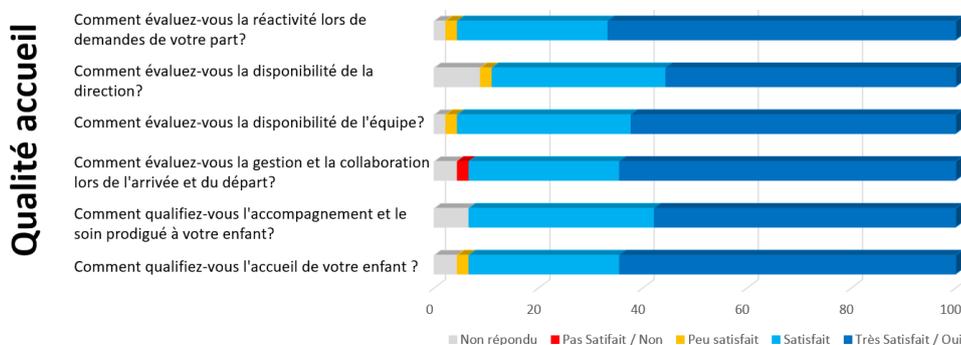
➤ *Les résultats par groupe de questions :*



Constat: La quantité et la qualité de l'information communiquée aux parents ne semble pas satisfaire entièrement



Constat: Très positif. Les remarques négatives ont déjà été adressées et corrigées



Constat: Positif malgré certains points à améliorer, notamment lors de l'arrivée et du départ des enfants.

➤ *Le bilan :*

- Points positifs
 - La communication active de la crèche
 - Les nouveaux locaux et l'environnement d'accueil
 - La qualité de l'accueil et la disponibilité du personnel
- Potentiel d'amélioration
 - La qualité et le moment clé de la communication
 - Les aménagements extérieurs (espaces verts et ombragés)
 - L'arrivée et le départ des enfants

➤ *La conclusion :*

Cette enquête démontre qu'après la réorganisation de la crèche, les parents plaçant sont satisfaits et même très satisfaits des prestations fournies.

Ceci se remarque notamment dans la fréquentation de la structure qui a fortement augmenté (>38%).

La crise sanitaire a provoqué quelques perturbations, mais dans son ensemble, le personnel a pu faire face à la situation et fournir des prestations de qualité.

Des points d'amélioration ont été identifiés et ils seront corrigés courant 2021.

Enquête adressée au personnel :

➤ *Paramètres de l'enquête*

Suite à la réorganisation pédagogique au sein de la crèche communale, un questionnaire a été distribué à tout le personnel d'accompagnement éducatif dans le but de permettre à la direction du Service et à la responsable pédagogique d'avoir un retour sur la situation.

Nombre formulaires envoyés: 18 (100% du personnel)

Nombre de formulaires retournés: 17 (94% retours valables)

Marge d'erreur des réponses: +/- 5.8% (basée sur un niveau de confiance de 95%)

➤ *Les questions sont regroupées en deux catégories :*

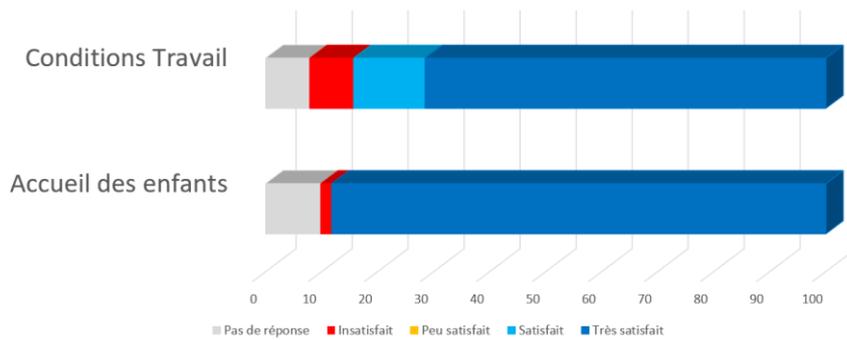
• **L'accueil des enfants**

- Organisation des journées
- Sécurité affective
- Accompagnement des enfants

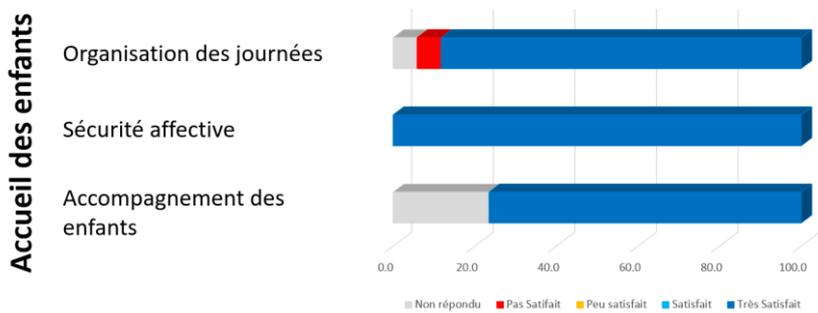
• **Les conditions de travail**

- Reconnaissance et valorisation dans le travail
- Evaluation du fonctionnement après la réorganisation
- Ambiance au sein de la crèche
- Satisfaction de l'attitude de la hiérarchie
- Adaptation de l'organisation en lien avec les mesures sanitaires COVID-19
- Transmission des informations au sein de la structure

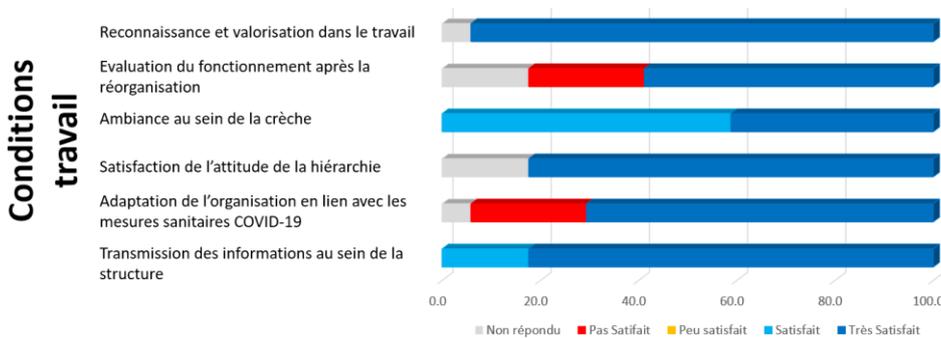
➤ Les résultats d'ensemble :



➤ Les résultats par groupe de questions :



Constat: Très satisfaisant. Un peu plus de temps devrait être aménagé pour la réflexion pédagogique.



Constat: Positif. Certains départs ont été regrettés. La situation sanitaire a demandé des adaptations contraignantes.

➤ Le bilan

- Points positifs
 - Les conditions d'accueil des enfants
 - La structure offre des meilleures conditions qu'auparavant

- Potentiel d'amélioration
 - Formation complémentaire au niveau pédagogique
 - Réévaluer la situation après sortie de la crise sanitaire tout en restant à l'écoute du personnel.

➤ *La conclusion*

Cette enquête démontre qu'après la réorganisation de la crèche, le personnel est satisfait, voir très satisfait des conditions de travail dans cette nouvelle structure.

La crise sanitaire a un impact sur le travail quotidien. Un retour à la normale permettra de stabiliser la situation.

Des points d'amélioration ont été identifiés et ils seront corrigés courant 2021.

– **Enquête publique du PAL**

M. Jean-Marc BOECHAT annonce que 22 oppositions ont été déposées à l'encontre de cette enquête publique qui s'est terminée le 23 novembre. Il précise que sur les 22 oppositions, plusieurs sont des duplicatas, ce qui est dès lors un score tout à fait honorable.

***Intervention du
Conseil communal***

– **Projet piscine sur le site du MIC**

M. Jean-Pierre HELBLING indique que la commune a repris la direction de ce projet en accord avec l'Association du CO et le MIC. Ce projet est toujours en étude, mais il est techniquement prêt et il n'y a pas eu d'opposition à la mise à l'enquête publique. Un notaire sera consulté afin de monter la société qui gèrera la piscine. Des contacts ont déjà été pris avec les communes du plateau du Mouret afin de s'assurer une participation de longue durée par une convention. Le montage financier, soit l'investissement et le fonctionnement, est en train de se faire également. On va parler bien entendu du prix de location, des disponibilités pour les écoles, pour le public et pour les clubs. Lors de la première séance du Conseil général de l'année prochaine, le Conseil communal fera une demande de crédit pour la participation de la commune à cet investissement. Si tout se passe bien, M. HELBLING annonce le démarrage des travaux au printemps 2021, dès réception du permis de construire. M. HELBLING a bon espoir que cette réalisation se concrétiser en début d'année prochaine.

***Intervention du
Conseil communal***

– **Organisation de l'administration communale**

Donnant suite à la décision du Conseil général du mois de juillet 2020 de diminuer à 7 le nombre de membres au sein de l'Exécutif, M. HELBLING indique que le Conseil communal a mené une réflexion en profondeur sur la réorganisation de son administration. Sur la base de la consultation de ses cadres et avec l'expertise d'un mandataire extérieur, le Conseil communal a décidé de la composition de ses nouveaux dicastères, de même qu'il a défini le modèle de gouvernance de son administration. Le processus se poursuit avec

***Intervention du
Conseil communal***

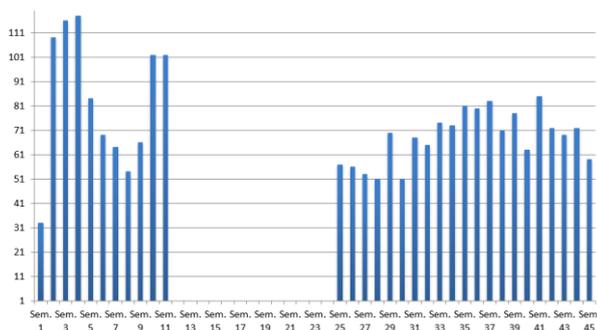
la réorganisation des services et une redéfinition plus fine des rôles et des responsabilités. Des séances sont encore agendées avec les chefs de services jusqu'à la fin de l'année. Il est probable qu'en début d'année prochaine le Conseil communal pourra faire part de ces différentes réflexions.

– **Statistiques de la Marly Mobile**

Intervention du Conseil communal

M. Jean-Pierre HELBLING présente quelques statistiques sur ce service qui est très apprécié, mais qui a également subi la pandémie :

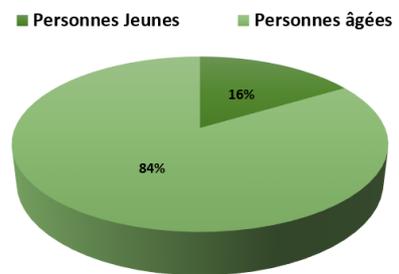
Total des courses réalisées par semaine



La Marly Mobile n'a bien entendu pas pu circuler durant quelques semaines. Cependant, et grâce à l'Animation socioculturelle, un bus a été loué afin de transporter quelques personnes âgées et tenir ainsi la distanciation. Le service de la Marly Mobile a ensuite repris, mais dans une proportion moindre, puisqu'un grand nombre de personnes âgées hésitent à sortir vu la situation sanitaire.

Le nombre de courses par catégories d'âge est le suivant :

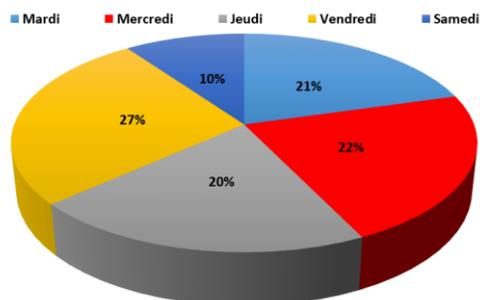
	Personnes Jeunes (-65)	Personnes âgées (+65)	Total
En nombre	409	2090	2499
En %	16.37	83.63	



REM : parfois personnes jeunes avec personnes âgées

M. HELBLING poursuit avec la répartition journalière des courses :

	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total
En nombre	513	556	512	670	245	2496
En %	20.55	22.28	20.51	26.84	9.82	100

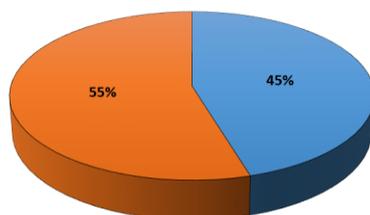


M. HELBLING pense qu'une réflexion doit être faite sur les courses du samedi. Cette réflexion se fera en 2021, si le besoin s'en fait sentir.

Quant à la répartition des courses par périodes de la journée, elle est la suivante :

	Matin	Après-midi	Total
En nombre	1132	1362	2494
en %	45	55	100

■ Matin ■ Après-midi



M. HELBLING relève la nécessité de ce service et ses résultats sont encourageants. Il se réjouit de voir les statistiques 2021.

6. Divers

– Tir des Conseillers

Intervention du Conseil communal

M. Bernard CLERC annonce le résultat du tir des Conseillers 2020 :

Pos.	Nom	Prénom	Total	Décimal
1	Lago	Séverine	93	96.6
2	Boéchat	Jean-Marc	91	95.4
3	Späth	Bertrand	90	92.9
4	d'Agostini	Julien	88	92.3
5	Schoop	Walter	86	89.3
6	Frey	Pierre-Alain	80	83.8
7	Savary	Françoise	68	73.7
8	Helbling	Jean-Pierre	65	70.6

↖ si égalité au total

1ère Dame	Lago	Séverine	93 Pts
1er Homme	Boéchat	Jean-Marc	91 Pts

L'assemblée applaudit ces résultats et M. CLERC remet les channes aux deux vainqueurs.

– **Proposition d'aide aux revenus modestes**

**Intervention de
S. GRANDJEAN**

Au nom du Groupe (PS), M. Sylvain GRANDJEAN fait la proposition suivante :

« En 1989, le Conseil communal approuvait un règlement pour l'attribution d'une aide au logement. Pour faire simple, ce règlement prévoyait une aide communale allant de Fr. 100.- à Fr. 1'000.- par année aux ayants droit des prestations complémentaires AVS et AI, afin de compenser la différence entre les montants de loyer reconnus par les PC et la réalité des loyers à Marly. Le 3 décembre 2014, alors que les finances communales sont au plus mal, le Conseil général acceptait d'abroger ce règlement par 30 voix contre 19, biffant du même coup un montant de Fr. 43'000.- prévu au budget.

Aujourd'hui, la situation est différente. Alors que les finances communales s'améliorent années après années, la COVID-19 met à mal depuis quelques mois l'économie planétaire. Face à la gravité de la situation, le Conseil fédéral a pris des mesures extraordinaires, et le parlement fédéral a voté des crédits considérables pour venir en aide aux entreprises et supporter les petits indépendants frappés par cette crise. L'Etat de Fribourg a lui aussi débloqué, hors budget, un montant de plus de 60 millions pour un plan de relance de l'économie régionale. Toutes ces mesures visent à soutenir les entreprises et les commerces en difficultés, à maintenir des places de travail et à financer des programmes d'urgence. Mais il est très probable que cela ne suffise pas à éviter la casse.

Pour de nombreux travailleurs dans les domaines du spectacle, de la restauration, du tourisme et du luxe notamment, les conséquences ne se sont pas fait attendre. Dès le mois de mars, les plus chanceux se sont retrouvés au chômage technique, les travailleurs temporaires ont tout simplement perdu leur emploi, alors que les travaux les plus précaires comme les femmes de ménage par exemple, trop souvent pas déclarées, ont perdu du jour au lendemain leur place de travail, sans avoir droit au chômage. Aujourd'hui déjà, pour ces travailleurs leur revenu a sensiblement baissé, quand il n'a pas tout bonnement disparu.

Durant cette pandémie, la commune de Marly n'est pas restée sans rien faire. Et je profite de saluer toutes les actions menées par « le Groupe de soutien à la population » avec le concours de l'Animation, du PITSC, du Service social, du Service d'accueil extra familial et de bénévoles pour venir en aide à nos aînés et aux personnes « à risque ». Toutefois, face à la grande précarité qui affecte

les plus démunis de nos concitoyens, et alors que nos comptes communaux de 2019 se sont soldés avec un bénéfice de Fr. 2,3 millions, nous voulons, et nous devons en faire davantage.

Le règlement communal pour l'aide au logement, cité en introduction, n'est plus adapté à la situation actuelle. Car la réforme des PC, qui va entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2021, va réajuster à la hausse les montants des loyers, réduisant du même coup à presque rien le calcul de l'aide au logement. De plus, les PC ne comprennent pas les « working poor » et les personnes en recherche d'emploi qui peuvent également souffrir de précarité.

Le groupe socialiste vous propose donc de mettre en place une « aide aux revenus modestes » qui permette aux personnes à bas revenu, mais encore autonomes, de vivre dans la dignité, sans devoir recourir à l'aide sociale. Une telle mesure simple, pertinente et facile à mettre en œuvre peut profiter à la fois aux personnes aux revenus modestes et à la collectivité. Car dans bien des cas, il est préférable de soutenir les travailleurs et des familles vivant à la limite du minimum vital pour les maintenir en dehors de la lourdeur administrative et de l'encadrement contraignant de l'aide sociale.

Ce nouveau règlement devrait avoir pour objectifs de :

- Soutenir les personnes aux revenus les plus modestes ou en recherche d'emploi réunissant les critères suivants ;
 - avoir un revenu proche, mais supérieur au minimum vital défini par la loi sur l'aide sociale (LaSoc), et donc ne pas être au bénéfice de l'aide sociale ;
 - avoir été domicilié à Marly durant les 12 mois de l'année.
- Donner la priorité aux parents en charge d'un ou plusieurs enfants ;
- Limiter l'aide communale à Fr. 1'500.- par année ;
- Prévoir au budget de fonctionnement un montant destiné à cet effet.

Cette « proposition », au sens du Règlement du Conseil général, s'adresse donc au bureau du Conseil général, afin de l'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil général et de la soumettre au vote de l'assemblée (§ art. 41, 42 et 43 du RCG).

Fort de soutien du législatif, cette proposition entend :

- Donner mandat au Conseil communal pour étudier la question des personnes aux revenus les plus modestes ;
- Elaborer un règlement qui réponde à cette problématique ;
- Laisser la liberté à l'exécutif quant à la détermination du seuil de prise en compte des ayants droit, du mode de calcul des aides communales et du

montant global alloué pour cela ;

- Inviter le Conseil communal à présenter ce nouveau règlement au Conseil général ;
- Intégrer un montant adéquat au budget de fonctionnement 2022. (§ art. 44 du RCG)

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nous sommes bien conscients que le délai demandé pour le budget 2022 ne respectera pas le délai de réponse réglementaire d'une année, mais la gravité de la situation nous paraît légitimer une telle demande.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et chers collègues, le groupe socialiste vous remercie pour l'attention que vous saurez porter à cette proposition ».

Mme Séverine LAGO prend acte de la proposition du parti socialiste relatif à un règlement d'application en faveur des personnes aux revenus les plus modestes. Cette proposition est transmise au Bureau du Conseil général qui en examinera la recevabilité.

Intervention de la Présidente

M. Vincent ADAMO annonce que le Groupe PLR souhaite faire deux propositions :

Intervention de V. ADAMO

– Postulat : Soutien « spécial Covid-19 » aux entreprises et habitants de Marly

Le groupe PLR Marly propose des mesures ponctuelles de **soutien d'urgence aux commerçants, entreprises et associations sportives/culturelles** afin de pallier aux retombées économiques négatives de la pandémie actuelle. Les commerçants et entreprises qui pourront bénéficier de l'aide devront avoir leur siège et payer leurs impôts à Marly.

Par ailleurs, le PLR Marly est également conscient que cette pandémie a touché tout le monde et propose également **une aide financière concrète aux habitants de Marly** en ces temps difficiles pour certains.

Proposition

PLR
Les Libéraux-Radicaux
Marly

Bénéficiaires	Commerçants, artisans et restaurateurs	Entreprises locales	Associations sportives et culturelles locales	Habitants
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bénéficiaires des bons distribués aux habitants ▪ Aide au loyer fixe à hauteur de CHF 1'000.- (autre variante: annulation/diminution de charges communales) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide au loyer fixe à hauteur de CHF 1'000.- (autre variante: annulation/diminution de charges communales) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de 20% des subsides communaux ordinaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bons d'achat d'une valeur de 20.- par habitants (enfants inclus) à faire valoir dans les commerces locaux.
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Siège social à Marly ▪ Paiement des impôts à Marly ▪ Sont exclus: les enseignes nationales et internationales, banques et assurances 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Siège social à Marly ▪ Paiement des impôts à Marly ▪ Justification d'une diminution du chiffre d'affaires 2020 liée à la pandémie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Domicilié à Marly ▪ Liste exhaustive des commerces éligibles ▪ Bons valables 3 mois
Budget	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CHF 100'000.- 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CHF 50'000.- 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CHF 15'000.- 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CHF 165'000.-

Imputations budgétaires

PLR
Les Libéraux-Radicaux
Marly

Bénéficiaires	Commerçants, artisans et restaurateurs	Entreprises locales	Associations sportives et culturelles locales	Habitants
Imputation budgétaire	Création d'un compte spécial sous le poste «84 - Industrie, artisanat et commerce»		Augmentation de 20% des subsides ordinaires aux postes suivants: <ul style="list-style-type: none"> ▪ 30.365.00 sociétés culturelles ▪ 34.365.00 sociétés sportives ▪ 35.365.01 sociétés de jeunesse 	Création d'un compte spécial sous le poste «84 - Industrie, artisanat et commerce»
Montants	CHF 150'000.-		CHF 15'000.-	CHF 165'000.-

Total du soutien «Spécial COVID-19» CHF 330'000.-

En conclusion, le PLR Marly propose une aide concrète à la vie économique de Marly avec un impact financier limité pour la commune. Ce postulat se veut également solidaire avec les habitants de Marly.

Le PLR Marly se tient à la disposition du Conseil communal afin de mettre sur pied les solutions contenues dans ce postulat, et notamment un calendrier de mise en œuvre. Vu l'urgence de la situation, M. ADAMO encourage le Bureau du Conseil général et le Conseil communal à réagir relativement vite.

Mme Séverine LAGO prend acte du postulat déposé par le Groupe PLR qui est transmis au Bureau du Conseil général qui en examinera la recevabilité.

Intervention de la Présidente

M. Vincent ADAMO poursuit avec le second postulat déposé au nom du Groupe PLR :

Intervention de V. ADAMO

– Postulat : Système de vote électronique pour les séances du Conseil général

Le groupe PLR Marly propose l'achat d'un dispositif de vote électronique pour les séances du Conseil général en remplacement du système de vote à main levée. Les avantages potentiels sont un gain de temps, des résultats précis, et cela évite les recomptages.

Cahier des charges

PLR
Les Libéraux-Radicaux
Marly

- Système mobile et **autonome** (non fixe) avec boîtiers (télécommande) sans fil
- Fonctionnement dans **tous types de salles de réunions**, sans besoin d'accès à internet
- Vote électronique de manière **nominative ou anonyme**
- **Facile** d'utilisation
- Coût **raisonnable**
- **Fiable**, de qualité, robuste, la garantie de confidentialité et ergonomique.

Exemples





<https://www.ivsystem.nl/>
<https://www.grouponsuiter.ch/>
<https://www.polyas.ch/fr/vote-electronique/live-voting>
<https://www.cryptolex.ch/intro-voiz/>
<https://votebox.live/>





Le récepteur USB 3.0 est l'interface entre les boîtiers

- Commune de Nyon (105 appareils = 21'500 CHF)
- Commune de Pully (100 appareils = 20'000 CHF)

En conclusion, le PLR Marly propose l'achat d'un système de vote électronique qui soit rapide, efficace et fiable pour les séances du Conseil général.

Ce dispositif pourrait aussi potentiellement être mutualisé avec d'autres communes.

Mme Séverine LAGO prend acte du second postulat déposé par le Groupe PLR qui est transmis au Bureau du Conseil général qui en examinera la recevabilité.

– Postulat : Audit externe sur le fonctionnement de l'Accueil de la petite enfance

**Intervention de
B. SPÄTH**

M. Bertrand SPÄTH (PVL) dépose, en ces termes, ce postulat :

« Développement »

Lors de la séance du 14 octobre, nous avons eu vent, via notre collègue Arnaud Jaquier, de problèmes dans la crèche et l'accueil extrascolaire. Le Conseil communal nous a informés qu'il s'agissait *d'un problème isolé*, et qu'il n'était le reflet que d'une position unilatérale. Il souligne qu'il ne s'agissait que d'une *divergence de vue* due aux changements au sein de la structure, et que *la crèche travaille dans une ambiance détendue*, en soulignant la *très bonne ambiance régnant à la crèche*.

Or, après discussion avec de nombreuses personnes, il en ressort que la situation diverge fortement de ce que le Conseil communal nous a communiqué il y a 3 mois. Voici quelques éléments parmi d'autres que nous avons pu recueillir :

- Au sein de la crèche, 10 personnes ont quitté (ou été démisées) depuis juillet 2019 et les changements d'organisation. Ceci représente la moitié du personnel. Il ne s'agit donc pas d'un problème isolé comme indiqué par le Conseil communal, mais bien d'un problème général.
- A la crèche et d'autres services comme l'Accueil extrascolaire, il nous a été rapporté des cas de mobbing auprès de personnes, par exemple des

personnes qui ont été mises à l'écart du groupe, ou à l'écart des décisions, sans préavis.

- Au sein de ces deux organisations, nous apprenons que des personnes ont appris des informations sur leur compte sur des documents laissés à disposition de tous les employés, sans consultation.
- Dans les deux organisations, il est rapporté un climat de peur - les employées se sentent sous pression et/ou ne peuvent pas parler librement. Elles ont peur de perdre leur emploi si elles parlent ou s'expriment sur les changements.
- Il semble que 2 procédures juridiques entre des anciens employés et les organisations soient déjà ouvertes, et il semble que d'autres sont en préparation.
- Dans les deux organisations, il semble qu'il y ait des contentieux concernant les heures de travail, leur calcul et leur comptabilisation.

Le Conseil communal a mandaté une enquête interne de satisfaction. Néanmoins, et sans encore connaître le résultat de cette enquête au moment de l'écriture de ces mots, des voix se sont exprimées pour dire que cette enquête soit biaisée et orientée vers un résultat souhaité.

Nous savons qu'il n'appartient pas au Conseil général de se mêler des affaires de ressources humaines, qui sont du ressort du Conseil communal. Nous ne sommes pas en train d'accuser le Conseil communal de mauvaise gestion, néanmoins, vous en conviendrez que les allégations citées précédemment sont graves et demandent éclaircissement.

Propositions :

Je vous rappelle que selon l'article 3, paragraphe p, il est du ressort du Conseil général de surveiller l'administration de la commune. Vu les éléments cités, il y a de fortes allégations qui demandent vérification. Aussi, nous demandons les éléments suivants :

1. Le Conseil communal mandate un auditeur externe afin de vérifier la gestion de l'accueil de la petite enfance, soit auprès de la crèche et auprès de l'accueil extrascolaire. Il inclura dans son enquête les personnes qui ont quitté les structures dans les derniers 18 mois.
2. Le Conseil communal présentera les résultats de l'audit au Conseil général. Ce postulat sera transmis par écrit à la fin de la séance au secrétariat communal.

Cette proposition est initiée par : Bertrand Späth, PVL, Arnaud Jaquier, PS ».

Mme Séverine LAGO prend acte de ce postulat, qui est transmis au Bureau du Conseil général qui en examinera la recevabilité.

***Intervention de la
Présidente***

– Ecole de Marly Cité

***Intervention de
L. WIDMER-COMMENT***

Mme Line WIDMER-COMMENT (PDC) relève que le temps est au moment de l'avant même s'il est compliqué cette année. Elle remercie la presse pour la belle photo de la semaine passée d'une illumination de 2018 à l'école de Marly Cité. Cette école allume ses bougies aux fenêtres depuis le 1^{er} dimanche de l'avant. Mme WIDMER-COMMENT annonce que toute l'école s'illuminera chaque soir du 18 décembre au 3 janvier, avec un beau message à découvrir.

– Bulletin de santé

***Intervention du
Conseil communal***

C'est avec l'accord de la famille de M. Eric Romanens que M. Jean-Pierre OERTIG donne ce bulletin de santé. Cela fait bientôt 3 ans, jour pour jour, que M. Eric Romanens a connu un gros souci de santé. Vu la gravité de son état de santé, on peut sans doute considérer que M. Romanens est un miraculé et se réjouir de la récupération partielle de ses facultés. Il est cependant impensable qu'Eric puisse reprendre un mandat tel que celui de conseiller communal. Il conserve en effet des problèmes de mémoire et de fatigue. S'il se porte bien, il faut toutefois accepter qu'Eric n'a plus les moyens de pouvoir se représenter en 2021 à l'élection du Conseil communal, ce qu'évidemment le PLR regrette énormément.

Mme Séverine LAGO remercie pour ce bulletin de santé. Ces nouvelles lui vont droit au cœur. Elle adresse ses salutations à Eric et à son épouse Ursula, en leur souhaitant le meilleur pour la suite.

***Intervention de la
Présidente***

– Remerciements de fin d'année

***Intervention du
Conseil communal***

M. Jean-Pierre HELBLING, Syndic, formule ses vœux de fin d'année :

« Au terme de cette année 2020 très particulière pour les raisons que vous connaissez, je voudrais vous transmettre mes remerciements, tout d'abord à tous les membres du Conseil général, aux membres des différentes commissions, à notre secrétaire général, M. Nicolas Gex, à son adjointe, Mme Isabelle Hemmer, à Mme Martine Bozier, membre du secrétariat général, ainsi qu'à tout le personnel communal pour le travail accompli durant l'année écoulée. Merci aussi aux représentants de la presse et aux citoyennes et citoyens qui nous font l'honneur de participer à nos séances du Conseil général. Je profite aussi de l'occasion pour remercier mes collègues du Conseil communal qui ont œuvré dans un esprit constructif et en ne ménageant pas leur temps pour le

bien de notre commune. Suite à la pandémie du Coronavirus, le travail quotidien a été compliqué. Chacune et chacun a dû prendre des mesures contraignantes de protection. Le domaine professionnel a été touché mais aussi la vie associative et privée. Merci encore de continuer à vous montrer prudents et de suivre les directives en la matière et merci aux différents services communaux qui, par différentes actions, ont adouci cette période difficile.

Malgré ces contraintes, je vous adresse à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles, mes meilleurs vœux pour une belle fête de Noël et une excellente nouvelle année 2021 qui je l'espère comblera vos désirs qu'ils soient professionnels ou familiaux.

Le verre de l'amitié qui aurait dû suivre cette séance sera organisé lors d'une séance au printemps prochain en espérant que les conditions sanitaires le permettent.

Encore belles fêtes à toutes et à tous, bonne santé et bonne fin de soirée ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente, Mme Séverine LAGO, remercie **Clôture** les membres du Conseil communal et du Conseil général pour leur participation, M. Nicolas GEX et M. Moncef AMARI qui l'ont aidée à la préparation de cette séance, M. Nicolas GEX et son équipe pour le plan de protection de ce soir, les représentants de la presse, le public. Elle souhaite à chacun un bel hiver, de belles fêtes de fin d'année et surtout une bonne santé.

La Présidente clôt la séance à 21h52.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Séverine LAGO

Nicolas GEX